## REPUBLIQUE DU BURUNDI



## **CABINET DU PRESIDENT**

DECRET N° 100/ 021 DU 19 FEVRIER 2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE PETROLIERE DU BURUNDI «SOPEBU»

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique;

Vu la Loi n°1/16 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/030 du 16 février 2024 portant Modification du Décret n°100/086 du 19 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

Vu le Décret n°100/034 du 20 février 2024 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Société Pétrolière du Burundi, « SOPEBU » en sigle ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

## **DECRETE:**

<u>Article 1</u>: Est nommé Directeur Général de la Société Pétrolière du Burundi « SOPEBU » :

Monsieur Samuel NDAYISENGA.



Article 2: Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3: Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de

l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le /9 février 2025

**Evariste NDAYISHIMIYE.-**

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE PREMIER MINISTRE,

Gervais NDIRAKOBUCA Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES,

Ir. Ibrahim UWIZEYE.